

CONSEIL DE PARIS

SÉANCE DES 19, 20, 21 ET 22 MAI 2026

VŒU

déposé par Catherine LÉCUYER, Eric SCH AHL et les élus des groupes "Paris Liberté !"

relatif à la poursuite de la révision d'Affelnet pour garantir la transparence, le mérite et la liberté de choix des familles parisiennes

Considérant que la plateforme d'affectation Affelnet, réformée en 2021, continue de susciter l'inquiétude et l'incompréhension des familles parisiennes, beaucoup la qualifiant encore "d'usine à gaz" et de système "opaque" ;

Considérant que le comité de suivi réuni le 25 mars 2026 sous la présidence de la rectrice Julie BENETTI a acté plusieurs reculs sur les points les plus litigieux du logiciel, en supprimant notamment la règle des paliers de notes (où un 15 équivalait à un 20) au profit de la moyenne annuelle exacte et en abandonnant la prise en compte du "socle de compétences" au profit des seules notes classiques;

Considérant que si ces avancées vont dans le bon sens, les représentants de parents d'élèves jugent ces modifications "trop à la marge" car le système conserve l'indice de position sociale (IPS) comme critère déterminant ;

Considérant que la nouvelle sectorisation de l'IPS en quatre tranches (0, 400, 800 ou 1200 points) maintient un déséquilibre majeur, les collégiens issus d'établissements jugés "favorisés" (notamment dans le centre et l'ouest de Paris) écopant toujours d'un véritable "malus" ;

Considérant que ce système empêche toujours d'excellents élèves d'accéder aux meilleurs lycées de leur secteur, comme Condorcet, et génère une pression psychologique importante sur les collégiens poussés à la surperformance ;

Considérant que cette injustice ressentie et l'absence de choix favorisent la fuite des familles vers l'enseignement privé, produisant ainsi l'effet inverse de la mixité sociale recherchée et contribuant, selon certaines enquêtes, à niveler par le bas le niveau des meilleurs lycées publics parisiens ;

Considérant la mobilisation continue des élus et des parents, qui appellent à ce que ce sujet soit débattu lors du prochain Conseil de Paris afin de dénoncer un système contre-productif;

Sur proposition de Catherine LÉCUYER, Eric SCH AHL et les élus des groupes "Paris Liberté !", le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Prenne acte des reculs concédés par le rectorat le 25 mars 2026** concernant la fin des effets de seuil sur les notes et la suppression du socle de compétences, mais **affirme publiquement que ces ajustements restent insuffisants** pour restaurer l'équité.
- **Plaide activement auprès de la Rectrice de l'Académie de Paris** pour une réduction drastique du poids des bonus IPS dans le calcul final, afin que les résultats scolaires redeviennent le critère prioritaire d'affectation et que les excellents élèves des collèges parisiens ne soient plus injustement pénalisés par leur origine géographique.
- **Engage en urgence une concertation avec le Rectorat pour réviser la sectorisation géographique**, afin de garantir aux élèves du 8e arrondissement et des arrondissements centraux un accès équitable et naturel à leurs lycées de proximité.
- **Exige du rectorat une transparence absolue** du nouvel algorithme, afin de dissiper définitivement le flou qui entoure l'affectation des élèves et de restaurer la confiance des familles dans le service public de l'éducation.